

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 26 AVRIL 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 4
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame TREBUCHON Géraldine, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame CONSTANT Sandrine, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame SOULIER Anne à Monsieur SOULIER Samuel.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

15.2 - OBJET : CESSIION D'UNE PARCELLE DE BIEN SECTIONAL DU VILLAGE DES FAUX – POURSUITE DE LA PROCEDURE SUITE À L'ARRETE PREFECTORAL

Considérant la délibération du 17 octobre 2022 relative à la demande de cession d'une partie de bien sectional du village des Faux par Madame BRUNEL, Hélène et Monsieur BRUNET Jean-Marie ;

Considérant la délibération du 27 janvier 2023 relative à la poursuite de la procédure de la demande de cession d'une partie de bien sectional du village des Faux par Madame BRUNEL, Hélène et Monsieur BRUNET Jean-Marie ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2023-292-004 en date du 19 octobre 2023 autorisant la cession de parcelles entre la section des Faux, Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et Monsieur Jean-Marie BRUNET ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2023-292-003 en date du 19 octobre 2023 autorisant la cession de parcelles entre la section des Faux, Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole et Madame Hélène BRUNEL ;

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19* » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote POUR : 13 (Monsieur BRUNET Jean-Marie ne participe pas au vote) ;

- AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 978, pour une superficie de 972 m² à Monsieur BRUNET Jean-Marie et pour une superficie de 703 m² à Madame BRUNEL Hélène ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

